

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE-PATRIE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LES GRANDS PARCS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA CESSATION DU GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

JANVIER 2021



Table des matières

Introduction	1
Résumé des recommandations.....	2
Mise en contexte.....	3
Mission du CRACPP	3
Profil de la communauté desservie.....	4
Recommandations	5
A. Lier la lutte contre le gaspillage alimentaire à la lutte contre l'insécurité alimentaire	5
B. Rôle des organismes communautaires dans la lutte contre le gaspillage	7
C. Responsabilité sociale des entreprises en matière de gaspillage alimentaire.....	9
Conclusion	12
Bibliographie	13

Introduction

À la suite de l'exercice du droit d'initiative en consultation publique, la ville de Montréal a mis sur pied une consultation publique sur la cessation du gaspillage. Dans ce cadre, les participantes et participants sont amenés à proposer à la ville un ensemble de recommandations pour « *Que la Ville s'inspire et se dote de mesures (changements réglementaires, plan d'action, incitatifs, etc.) répondant aux meilleures pratiques afin qu'il n'y ait plus de gaspillage et de destruction d'aliments encore propres à la consommation par les commerces, institutions et industries.* »

Le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRACPP) profite de cette occasion pour saluer la volonté de la Ville de Montréal de lutter activement contre le gaspillage alimentaire.

Le CRACPP espère pouvoir contribuer, par l'intermédiaire de ce mémoire, à l'élaboration de politiques publiques permettant de réduire considérablement le gaspillage alimentaire sur le territoire montréalais. Notre proposition s'organise autour de trois recommandations centrales. La première poursuit la mise en lien des enjeux de gaspillage alimentaire et de l'insécurité alimentaire à laquelle nous faisons face quotidiennement dans le cadre de notre action. La seconde vise à réaffirmer la nécessité d'une action communautaire concertée afin de réduire le gaspillage alimentaire. La troisième propose des pistes de solution fondées sur une coopération entre les organismes communautaires et les acteurs et actrices de la grande distribution afin de proposer un cadre éthique permettant la réduction du gaspillage alimentaire.

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : *Intégrer de manière systématique une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans la réflexion structurelle concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.*

Recommandation 2 : *Soutenir les initiatives communautaires d'éducation populaire relatives à la mise en place de bonnes pratiques de consommation des aliments.*

Recommandation 3 : *Se doter d'objectifs concrets et d'indicateurs pertinents et fiables identifiés par l'ensemble des parties prenantes en matière de gaspillage alimentaire pour suivre les progrès réalisés et identifier les obstacles rencontrés.*

Recommandation 4 : *Reconnaître et valoriser l'expertise des organismes communautaires pour leur action contre le gaspillage alimentaire.*

Recommandation 5 : *Réaffirmer le soutien aux organismes communautaires luttant contre le gaspillage alimentaire en subventionnant à leur juste valeur leurs activités.*

Recommandation 6 : *Favoriser la mise en place de structures pérennes de coopération entre les différents acteurs en sécurité alimentaire pour favoriser la synergie dans l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.*

Recommandation 7 : *Établir une charte éthique visant à assurer la réduction du gaspillage alimentaire par le secteur de la grande distribution et la prévention des coûts liés à l'enfouissement des déchets organiques.*

Recommandation 8 : *Mettre en place et appliquer des mécanismes de contrôle et de sanctions visant au bon respect des engagements pris par le secteur privé.*

Recommandation 9 : *Prendre position sur les causes structurelles du gaspillage alimentaire et notamment sur la question de la surproduction du milieu agroalimentaire.*

Mise en contexte

Mission du CRACPP

Le CRACPP est un OBNL qui contribue à lutter contre la pauvreté en offrant des services de première ligne à ses membres. Il vise aussi l'amélioration des conditions de vie et la défense des droits fondamentaux de la personne. Le CRACPP repose sur des valeurs de respect, de solidarité et de coopération, toutes trois organisées autour d'un seul et unique lieu d'entraide qui a pour objectif l'autonomisation de ses membres.

Le CRACPP propose en semaine plusieurs services qui sont accessibles soit aux membres résidentes (preuve de résidence et seuil de faible revenu) ou aux membres-citoyennes (demeurant en dehors de la zone desservie ou ayant un revenu plus élevé). Ces services sont :

- Une épicerie solidaire à bas prix
- Un comptoir alimentaire
- Du dépannage alimentaire
- Une Cuisine créative¹

En plus de ceux-ci, le CRACPP organise également deux opérations de quartier (Opération scolaire et Opération des fêtes) ainsi qu'une clinique d'impôt ouverte à l'année.

Notre vocation initiale de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire va aussi de pair avec une démarche et une attention particulière portées sur les enjeux environnementaux derrière le gaspillage alimentaire et la gestion des matières résiduelles (organiques et non organiques). En effet, la majorité des services que nous offrons est disponible grâce à la récupération quotidienne des denrées invendues de différents commerces du quartier qui seraient autrement jetées.

La création de partenariats avec les commerces est donc essentielle à nos activités et elle nous engage toujours un peu plus dans une voie de réduction de déchets. À titre d'exemple, l'entente qui nous lie avec le Marché Jean-Talon depuis 2016 a permis de détourner des sites d'enfouissement de près de 50 tonnes de fruits et légumes. Seules 4 tonnes ont été finalement compostées contre 46 tonnes redistribuées à la communauté. Aussi, plus d'une vingtaine d'organismes communautaires de La Petite-Patrie ont pu bénéficier de cette revalorisation afin de desservir plus d'un millier de ménages différents.

Nous gardons par ailleurs toujours à l'esprit que la redistribution des denrées excédentaires d'une frange privilégiée de la population pour éviter le gaspillage alimentaire ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'une solution d'appoint à un problème structurel de distribution inégale des ressources contre lequel il convient de lutter pour garantir un accès égal et équitable aux denrées collectivement produites.

¹ Il s'agit d'un projet visant à transformer les fruits et légumes "moches" en repas sains et équilibrés afin d'offrir une plus grande diversité de produits fait maison dans les comptoirs alimentaires. Cette initiative permet de donner une troisième vie aux aliments.

Par ses pratiques inclusives, le CRACPP informe, sensibilise et guide sur les enjeux du gaspillage alimentaire pour l'ensemble des citoyens qu'il touche quotidiennement.

Profil de la communauté desservie

Le quartier de La Petite-Patrie a vu sa population augmenter depuis 2006, soit une hausse de 3.8 %. Toutefois, il dénombre une proportion plus élevée de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté que la moyenne montréalaise, soit un citoyen sur cinq.

Depuis quelques années, le nombre de personnes utilisant les services du CRACPP est en pleine expansion et le CRACPP croit que la gentrification de La Petite-Patrie (entraînant notamment l'augmentation du coût des loyers), l'augmentation du prix des denrées alimentaires et le vieillissement de la population ne feront qu'accroître la cadence.

Les données recueillies par le CRACPP indiquent que le membrariat est constitué de près de 70% de personnes qui ont pour source de revenus principale l'aide sociale. Plus de 25% sont en emploi - soit deux fois plus qu'en 2015 - mais ont des revenus sous le seuil de pauvreté. À la mi-décembre 2019, plus de 1000 membres étaient inscrits, nombre auquel il faut ajouter près de 200 personnes non-membres à qui le CRACPP a offert un dépannage alimentaire d'urgence pendant l'année. Le nombre de comptoirs et dépannages offerts par le CRACPP est en constante augmentation. En 2019, nous avons offert et distribué 3100 comptoirs alimentaires et procédé à 865 dépannages d'urgence.

La situation particulière de 2020 nous a menés à repenser nos modalités d'action et la manière dont nous desservons la communauté de La Petite-Patrie. En effet, en plus du soutien que nous continuons d'apporter à nos membres, nous avons élargi nos services aux résidentes de La Petite-Patrie dans le besoin. Ainsi, nous avons desservi plus de 6000 personnes depuis la fin mars 2020 en leur livrant régulièrement de l'aide alimentaire.

Ce bref survol de la population desservie par le CRACPP dénote les besoins criants en matière de sécurité alimentaire et la nécessité de s'y pencher sérieusement.

Recommandations

A. Lier la lutte contre le gaspillage alimentaire à la lutte contre l'insécurité alimentaire

Recommandation 1 : *Intégrer de manière systématique une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans la réflexion structurelle concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.*

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 25,9% de la population mondiale souffrait, en 2019, d'insécurité alimentaire, soit l'équivalent d'environ 2 milliards de personnes sur la planète (2020). À l'échelle canadienne, c'est 1 ménage sur 8 qui sur la période 2016-2017 était confronté à une situation similaire (Tarasuk & Mitchell, 2020, p. 9), alors qu'au Québec, au même moment, on parlait alors de presque 888 500 personnes en situation d'insécurité alimentaire (Tarasuk & Mitchell, 2020, p. 10). L'île de Montréal compte, elle, 13,6% de sa population en situation d'insécurité alimentaire (Institut du Québec, 2020, p. 23).

Dans leur dernier Bilan-Faim, Les Banques alimentaires du Québec déclaraient avoir reçu mensuellement 1,9 million de demandes d'aide alimentaire et avoir aidé chaque mois 500 000 personnes tout au long de l'année 2019 (BAQ, 2019). Cette situation préoccupante ne s'est d'ailleurs pas améliorée en 2020, puisque la pandémie de la COVID-19 a exacerbé la précarité alimentaire de certains groupes déjà vulnérables, particulièrement au début de la crise sanitaire (INSPQ, 2020).

L'insécurité alimentaire a donc des effets physiques sur les individus, puisque ceux-ci ne sont pas en mesure de s'approvisionner en nourriture de manière suffisante et/ou saine nutritivement (Martin-Fernandez, 2018), mais aussi des effets sur la bonne santé mentale des personnes. En effet, l'insécurité alimentaire des ménages peut être le déclencheur ou un élément aggravant d'un bien-être mental précaire, ce qui vient ultimement influencer l'espérance et le parcours de vie des individus (Maynard et al., 2018; Muldoon et al., 2013; Statistique Canada et al., 2020).

Pourtant, dans les pays développés, l'accès physique à de la nourriture n'est pas à l'origine de l'insécurité alimentaire, puisque la production surpasse la demande effective (Gustavsson et al., 2011). Cette situation se lit notamment dans la quantité non négligeable de nourriture qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire et qui représente un total de 30,4% de la production (Ménard, 2019).

C'est pour cette raison que nous pensons, au CRACPP, que les liens entre le gaspillage alimentaire et la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté doivent être constamment

réaffirmés, et ce pour mettre en lumière la dimension structurelle du phénomène social. En effet, lorsqu'une si grande proportion de la nourriture produite est mise aux ordures et qu'un nombre aussi important de personnes vit en situation d'insécurité alimentaire et doit donc envisager de couper dans son budget alimentation ou de sauter un repas, il est nécessaire de penser à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes permettant d'agir sur ces deux paramètres.

Nous croyons donc que la revalorisation des actions de récupération et de redistribution des invendus doit être une priorité de l'action municipale puisque celle-ci permet de réduire considérablement le gaspillage de denrées alimentaires propres à la consommation humaine, tout en offrant une aide aux personnes précaires.

Recommandation 2 : Soutenir les initiatives communautaires d'éducation populaire relatives à la mise en place de bonnes pratiques de consommation des aliments

Nous recommandons de soutenir et de valoriser les actions mises en place par les milieux communautaires visant à susciter des changements de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire des citoyens et citoyennes.

Si le gaspillage alimentaire s'observe à plusieurs échelons de la chaîne de production et de distribution, une grande partie de celui-ci s'observe au niveau des comportements des consommateurs. Ainsi, la Table québécoise sur la saine alimentation estimait que sur la période 2016-2017, 47% du gaspillage alimentaire incomberait aux individus et aux ménages.

Au CRACPP, nous mettons en place différentes pratiques d'éducation populaire ayant pour but de modifier progressivement les modes de consommation de certains aliments auprès de nos membres et des personnes bénéficiant de nos services. Nous croyons qu'en offrant des outils permettant de poser un regard différent sur les aliments que nous distribuons, nous sommes en mesure de faire évoluer la perception et la valeur accordée à ces produits.

C'est notamment en mettant l'emphase sur la valeur nutritionnelle d'un produit plutôt que sur son apparence qui diffère des standards calibrés de la grande distribution que nous permettons aux personnes desservies par nos services de diversifier leur alimentation. En leur proposant de nouvelles manières de préparer, de conserver et de cuisiner le contenu de leurs paniers d'aide alimentaire, nous sommes en mesure de faire évoluer leurs comportements de consommation.

Nous avons la certitude qu'en assurant la diffusion d'outils didactiques adaptés aux bénéficiaires visant à une meilleure utilisation des aliments distribués, nous permettons non seulement de rendre plus accessible une alimentation diversifiée et à prendre part à la réduction du gaspillage alimentaire.

Recommandation 3 : *Se doter d'objectifs concrets et d'indicateurs pertinents et fiables identifiés par l'ensemble des parties prenantes en matière de gaspillage alimentaire pour suivre les progrès réalisés et identifier les obstacles rencontrés.*

Nous recommandons que des objectifs concrets et des indicateurs quantitatifs et qualitatifs soient élaborés par l'ensemble des parties prenantes. Ceux-ci serviront à l'édification d'une base de données quantitatives et qualitatives en accès et usage libre et de propriété publique permettant d'évaluer au mieux les progrès réalisés pour réduire le gaspillage alimentaire par la Ville de Montréal. Ces chiffres devraient prendre en compte les différentes étapes de la chaîne allant de la production à la consommation des denrées alimentaires. Ainsi, il sera possible d'envisager une action ciblée et la mise en place de politiques transparentes assurant non seulement une diffusion au grand public et une responsabilité de la Ville de Montréal.

B. Rôle des organismes communautaires dans la lutte contre le gaspillage

Recommandation 4 : *Reconnaître et valoriser l'expertise des organismes communautaires pour leur action contre le gaspillage alimentaire*

Nous recommandons l'intégration de représentantes d'organismes communautaires au sein des organes consultatifs et décisionnels de lutte contre le gaspillage alimentaire mis en place par la Ville de Montréal.

À titre d'organisme communautaire en sécurité alimentaire, le CRACPP joue un rôle de premier répondant auprès d'une population locale précaire. Notre mission, partagée par la vaste majorité des acteurs et actrices du milieu communautaire, en est une d'amélioration des conditions de vie de la population que nous desservons. Pour contribuer au mieux à notre mission essentielle, nous mettons sur pied un ensemble d'initiatives novatrices et écoresponsables afin d'améliorer la qualité de vie des personnes résidentes de La Petite-Patrie. En ce sens, notre contribution est essentielle non seulement à l'émancipation de nos membres et des personnes bénéficiant de nos services, mais également à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur santé physique et mentale.

À travers nos programmes de redistribution et de transformation des invendus issus du secteur de la grande distribution, nous avons au fil des années développé une expertise singulière dans plusieurs domaines liés à une saine alimentation. Nous sommes convaincues que la participation des milieux communautaires aux différentes commissions, discussions et organes décisionnels relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire permettrait une co-construction des savoirs relatifs à cet enjeu spécifique.

Recommandation 5 : Réaffirmer le soutien aux organismes communautaires luttant contre le gaspillage alimentaire en subventionnant à leur juste valeur leurs activités.

En récupérant et en redistribuant une quantité non négligeable d'aliments, les organismes en sécurité alimentaire comme le CRACPP jouent un rôle important dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, puisqu'ils permettent d'éviter l'enfouissement d'aliments ayant dépassé les critères de vente établis par la grande distribution. La plupart de ces denrées alimentaires sont, cependant, toujours propres à la consommation.

Ces pratiques, pour être menées dans le respect des normes sanitaires, de manière éthique et équitable, doivent être fondées sur des expertises spécifiques. Elles nécessitent que les organismes - en sécurité alimentaire notamment - soient en mesure de se doter, d'une part, des ressources financières nécessaires pour veiller à la bonne formation et à l'accompagnement de son personnel salarié et des bénévoles impliqués. D'autre part, ces organismes doivent pouvoir compter sur le soutien financier des institutions publiques afin d'assurer la possibilité matérielle et budgétaire de mener à bien ces activités.

Il s'agit ainsi d'assurer un financement adéquat avec lequel « les organismes auraient une meilleure capacité à déployer des énergies pour la concertation locale et régionale et la réalisation d'activités spécifiques en réponse aux besoins de la communauté qu'ils desservent » (DRSP, 2020, p. 7). Nous considérons par ailleurs qu'en plus d'être suffisant, ce financement pour être adéquat devrait être pensé sur la durée. Réduire l'insécurité et l'importante charge de travail relatives à la constante recherche et rédaction de demandes de subvention assurerait la stabilité et la constance de notre action.

En ce sens, nous invitons la Ville de Montréal à réaffirmer son soutien aux organismes communautaires luttant contre le gaspillage alimentaire en subventionnant à leur juste valeur leurs activités. Tout au moins, nous sollicitons le positionnement de la Ville de Montréal à titre d'instance de représentation des intérêts financiers des milieux communautaires auprès des institutions provinciales et fédérales.

Recommandation 6 : Favoriser la mise en place de structures pérennes de coopération entre les différents acteurs en sécurité alimentaire pour favoriser la synergie dans l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous recommandons de favoriser la mise en place de structures pérennes visant à la coopération entre les acteurs en sécurité alimentaire afin de permettre une meilleure synergie dans l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'actuelle situation de crise sanitaire au niveau mondial a été un réel défi pour les organismes luttant pour la sécurité alimentaire. Dans la lignée de notre première recommandation, il nous apparaît important de souligner de nouveau l'action cruciale que jouent les organismes en sécurité alimentaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en distribuant et en transformant

les invendus issus de la grande distribution. Le CRACPP croit, dès lors, que la mise en place d'une action concertée de coopération entre les différents organismes qui serait chapeautée par la Ville de Montréal apporterait une réponse pour la lutte contre la pauvreté et le gaspillage alimentaire.

Repasant du Plan de préparation pour l'aide alimentaire en cas d'une deuxième vague du Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM, 2020), le CRACPP souhaite souligner les recommandations émises pour la mise en place d'une structure régionale de coordination d'une action communautaire concertée. Nous voulons recommander la pérennisation d'un tel mandat de coordination et de coopération.

En effet, il nous apparaît que même dans le cas d'un retour "à la normale" au niveau économique et social au Québec, le milieu communautaire et la population auraient tout à gagner dans l'élaboration de structures durables de coordination de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Une telle entreprise permettrait d'éviter le travail en silo et la mise en compétition délétère d'initiatives œuvrant pour le bien commun.

C. Responsabilité sociale des entreprises en matière de gaspillage alimentaire

Recommandation 7 : Établir une charte éthique visant à assurer la réduction du gaspillage alimentaire par le secteur de la grande distribution et la prévention des coûts liés à l'enfouissement des déchets organiques.

Le CRACPP recommande l'établissement d'une charte éthique permettant d'assurer la réduction du gaspillage alimentaire par le secteur de la grande distribution. L'introduction d'une telle politique aurait ainsi plusieurs retombées positives auprès des différents acteurs de la chaîne.

Cette charte aura des retombées positives au niveau environnemental, mais également social et sociétal. Cette initiative permettra la mise en place de normes de qualités et de bonnes pratiques relatives à la gestion des invendus pour les acteurs de la grande distribution. Il s'agira ainsi d'établir des critères, notamment sur la qualité visuelle des fruits et légumes, assurant la viabilité sanitaire des aliments pouvant être redistribués. En proposant la formation et l'accompagnement des responsables de la grande distribution sur les enjeux de gaspillage alimentaire, de sécurité alimentaire et de gestion sanitaire et éthique des invendus, nous avons la certitude que ce secteur spécifique sera en mesure de jouer un rôle important dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la pauvreté.

Ces premières mesures devront s'accompagner par la mise en relation des acteurs du secteur privé avec le milieu communautaire, qui pourra s'appuyer sur les ressources dégagées lors de la mise en place de structures pérennes de coopération recommandées précédemment. Ainsi, cette charte permettra la mise en lien à un niveau local, celui du quartier, d'acteurs pouvant collaborer pour offrir de nouvelles opportunités de récupération. Cette procédure devra cependant être

encadrée pour assurer que la quantité de denrées donnée respecte la capacité de récupération des organismes communautaires. Il est ainsi important de leur donner les moyens de desservir les populations locales tout en s'assurant que le poids du gaspillage alimentaire ne leur soit pas transmis.

D'un point de vue économique, il sera possible tant pour la Ville de Montréal que pour les acteurs de la grande distribution de prévenir des coûts liés au traitement et à l'enfouissement des déchets organiques. En effet, en évitant la mise aux poubelles de denrées alimentaires encore consommables ou transformables, les frais engagés pour le transport et l'enfouissement de ces denrées seront réduits à leur maximum.

Nous en appelons ainsi à la responsabilité sociale des entreprises et à la volonté de la Ville de Montréal de réduire le gaspillage alimentaire pour avoir un rôle positif dans l'évolution de la société montréalaise, et ce en luttant activement pour que chaque personne puisse avoir accès à des conditions de vie décentes, à une alimentation saine et équilibrée, tout en permettant de réduire notre impact environnemental.

Recommandation 8 : Mettre en place et appliquer des mécanismes de contrôle et de sanctions visant au bon respect des engagements pris par le secteur privé.

À la suite de la recommandation 7, nous recommandons la mise en place de mécanismes de contrôle et de sanctions par la Ville de Montréal afin de permettre de s'assurer du bon respect des engagements pris par le secteur privé. Ceux-ci devront viser au suivi éthique et sanitaire des mesures prises par les acteurs de la grande distribution afin de réduire au maximum le gaspillage alimentaire en permettant la meilleure redistribution possible des invendus et en prévenant autant que possible tout effet négatif pour les personnes et l'environnement lié au non-respect des engagements.

Cette disposition permettrait alors à la Ville de Montréal d'emboîter le pas de la législation française visant à réduire le gaspillage. Rappelons que la loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, stipule l'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables. À cela s'ajoute l'interdiction, pour les distributeurs alimentaires, de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables (Legifrance, 2016). Les contrevenants à cette loi sont alors passibles d'une amende de 3 750€, soit près de 5 750\$ canadiens.

Recommandation 9 : *Prendre position sur les causes structurelles du gaspillage alimentaire et notamment sur la question de la surproduction du milieu agroalimentaire.*

Nous reconnaissons que certaines causes structurelles du gaspillage alimentaire restent hors du champ d'action directe de la Ville de Montréal. Cependant, nous estimons que la collectivité montréalaise en ressent pleinement et directement les conséquences. En ce sens, nous recommandons que la Ville de Montréal prenne position sur les causes structurelles du gaspillage alimentaire, préalablement identifiées, afin d'envoyer un message clair sur sa volonté d'enrayer ce problème.

Nous pensons par exemple que la surproduction au sein du milieu agroalimentaire joue un rôle non négligeable dans la quantité de denrées alimentaires mises aux poubelles au long du processus de production et de distribution. Il appert qu'une prise de position de la Ville sur cette question pourrait avoir un rôle symbolique important dans la prise de connaissance de cette situation par la population générale.

Conclusion

En conclusion, le CRACPP désire remercier la Ville de Montréal, la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs ainsi que les citoyennes et citoyens à l'origine de la consultation publique pour l'opportunité qui nous est offerte de proposer des pistes de réflexion pour réduire le gaspillage alimentaire. Nous sommes reconnaissantes de l'ouverture de la Ville à l'égard des membres de la société civile et nous souhaitons que cet esprit collaboratif se poursuive.

Le CRACPP espère que son expertise en matière de récupération alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire fera avant les discussions et que nos recommandations pourront aiguiller à la mise en place de solutions pérennes pour lutter contre cette problématique sociale, environnementale et économique.

Bibliographie

- BAQ. (2019). *Bilan-Faim Québec* (p. 32). BAQ. https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/11/BAQ_Bilan-Faim-2019.pdf
- DRSP. (2020). *Le milieu communautaire : Un partenaire essentiel pour la réduction des inégalités sociales de santé, Mémoire consultation SACAIS- Action communautaire—2020* (p. 15). Direction régionale de santé publique de Montréal.
- Gustavsson, J., Cederberg, C., & Sonesson, U. (2011). *Global food losses and food waste : Extent, causes and prevention ; study conducted for the International Congress Save Food! at Interpack 2011, [16 - 17 May], Düsseldorf, Germany*. Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- INSPQ. (2020). *Pandémie et insécurité alimentaire—Résultats du 29 juin 2020* (N° 3027; p. 6). Institut national de santé publique du Québec. <https://inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/insecurite-alimentaire-juin-2020>
- Institut du Québec. (2020). *Signes vitaux du Grand Montréal 2020* (p. 185). Fondation du Grand Montréal. <https://fgmtl.org/fr/pdf/SignesVitaux2020full.pdf>
- Martin-Fernandez, J. (2018). Insécurité alimentaire. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (1re édition). PUF, Presses universitaires de France.
- Maynard, M., Andrade, L., Packull-McCormick, S., Perlman, C., Leos-Toro, C., & Kirkpatrick, S. (2018). Food Insecurity and Mental Health among Females in High-Income Countries. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 15(7), 1424. <https://doi.org/10.3390/ijerph15071424>
- Ménard, É. (2019, mai 30). Les plus récents chiffres sur le gaspillage alimentaire au Canada. *Tu vas pas jeter ça ?* <https://tuvaspasjeterca.com/2019/05/30/les-plus-recents-chiffres-sur-le-gaspillage-alimentaire-au-canada/#more-535>
- Muldoon, K. A., Duff, P. K., Fielden, S., & Anema, A. (2013). Food insufficiency is associated with psychiatric morbidity in a nationally representative study of mental illness among food insecure Canadians. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 48(5), 795-803. <https://doi.org/10.1007/s00127-012-0597-3>
- Statistique Canada, Polsky, J. Y., & Gilmour, H. (2020). *Insécurité alimentaire et santé mentale durant la pandémie de COVID-19*. <https://doi.org/10.25318/82-003-X202001200001-FRA>

Tarasuk, V., & Mitchell, A. (2020). *Household Food Insecurity in Canada, 2017-2018*.
<https://proof.utoronto.ca/resources/proof-annual-reports/household-food-insecurity-in-canada-2017-2018/>